



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 66135

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le développement des noms de domaines en « .fr » sur Internet. Sur le forum des droits de l'Internet, la question des droits de retransmission des événements sportifs sur Internet est abordée. Les chaînes de télévision désirant diffuser l'événement achètent les droits au détenteur. Or, il en est tout autrement dans le domaine de l'Internet où existe un flou juridique. En France, les droits Internet auraient été gelés par les instances dirigeantes du football, tandis qu'en Angleterre chaque club est propriétaire de ses droits Internet. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66135

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5415